



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

Angoulême Ville Bienveillante - Journée Citoyenne

DE20160517_13	Conseil municipal du 17 mai 2016
Rapporteur : Vincent YOU	Télétransmise à la Préfecture le 20 MAI 2016 Affichée le 19 mai 2016

L'an deux mille seize, le dix sept mai à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 4 mai 2016

Membres présents :

M. BONNEFONT, Mme GARCIA, M. YOU, M. VERGNAUD, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, Mme DUBOIS, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. CHUPIN, Mme LAÏRI, M. JUIN, M. BOUAZZA, M. PAIN , Mme RICCI, Mme PEREZ, Mme COUTANT, M. SARDIN

Ont donné procuration :

- M. CAZENAVE à M. MONIER
- M. DEBROSSE à M. BOURGOIN
- Mme SERRALHEIRO à M. GUITTON
- M. BOUCHAUD à M. SARDIN
- M. LAVAUD à Mme PEREZ

Président de séance : M. Xavier BONNEFONT

Secrétaire de séance : M. Pascal MONIER

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(rice)
Général(e)
Adjoint(e)

Arnaud LATOUR
Directeur Général Adjoint

Angoulême Ville Bienveillante - Journée Citoyenne

Proximité et citoyenneté
id : 1404

Conseil municipal
17 mai 2016

13

Rapporteur : Vincent YOU

Économie du partage, réseaux d'échanges, responsabilité sociale des entreprises, économie inclusive... Dans nos villes et quartiers, de nouvelles formes de solidarité existent et se développent. La mobilisation de chacun, habitants, partenaires locaux au sens large, acteurs de terrain, nous permet aujourd'hui de passer de l'idée à l'action, du projet à la mise en œuvre d'une nouvelle forme de liens basés sur la convivialité.

A ce titre, la Ville d'Angoulême a mis en place en 2015 un programme « Angoulême, Ville Bienveillante » qui contribue à valoriser et développer les solidarités de proximité.

Ce dispositif est reconduit en 2016 avec l'organisation dès le 27 mai prochain de la fête des Voisins. Par ailleurs, l'année 2016 sera jalonnée de temps forts autour de l'entraide face aux fortes chaleurs, d'actions contre la solitude et d'autres animations visant la valorisation des initiatives de terrain qui rassemblent les voisins...

Parallèlement, la Ville d'Angoulême s'est résolument engagée en faveur du développement durable dans le cadre de son Agenda 21 local, approuvé en février 2013 et actuellement en cours d'actualisation. Une prochaine feuille de route visera à favoriser l'innovation sociétale, environnementale et citoyenne du territoire. Elle sera co-construite avec les acteurs et habitants volontaires.

Au carrefour de ces deux priorités, La Ville d'Angoulême souhaite également adhérer au dispositif « Journée Citoyenne », lequel vise à mobiliser les habitants autour de l'amélioration de leur cadre de vie. Ainsi, durant une journée ou une demi-journée, des habitants bénévoles se réunissent et réalisent de petits chantiers (réparation, amélioration,...), pour embellir les lieux, équipements ou quartiers de leur commune. Le choix des travaux à réaliser résulte de la collaboration entre les habitants et les élus en s'appuyant par exemple sur les propositions et demandes d'ores et déjà identifiées dans le cadre de la Gestion urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) ou des diagnostics en marchant. C'est alors une nouvelle forme de citoyenneté qui se distingue des formes habituelles de démocratie participative (« ateliers », réunions d'information ou concertation, enquête publique...) pour centrer la modernisation de la vie sociale autour de la conviction que l'engagement direct des citoyens est nécessaire, utile et indispensable.

En 2015, une telle journée a été organisée par 249 communes de toute la France (52 départements), mobilisant au total plus de 30 000 habitants.

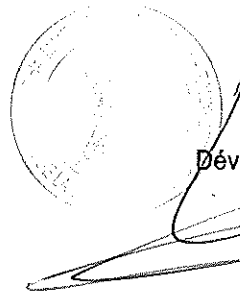
L'Observatoire National de l'Action Sociale (Odas) porte cette démarche à l'échelon national en accompagnant l'organisation de ces journées et apportant un appui documentaire (études, enquêtes, observatoires permanents...) aux Villes adhérentes. Le montant de l'adhésion est fixé à 830 € pour l'année 2016.

Il vous est proposé :

- d'approuver l'engagement de la Ville d'Angoulême dans le dispositif de Journée Citoyenne,
- d'accepter l'adhésion à l'Observatoire National de l'Action Sociale (Odas) pour un montant de cotisation 2016 de 830 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document nécessaire dans ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal
ledit jour
17 mai 2016
Pour extrait conforme,
P/Le Maire,
l'Adjoint



Pour le Maire,
Philippe VERGNAUD
Adjoint délégué
Développement du Commerce et de l'Artisanat

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Poitiers peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de 2 mois commençant à courir à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.

